

Chapitre 1

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement ?

Parmi tous les instruments d'épargne existants, les fonds communs de placement (FCP), ou « fonds mutuels », sont les plus populaires. Les investisseurs canadiens placent des centaines de milliards de dollars dans ce produit financier, et l'actif ne cesse de croître année après année. Le rendement des fonds est suivi de près dans les divers médias, et l'information les concernant pullule dans les journaux ainsi que sur Internet.

Mais qu'est-ce que ce produit financier, au juste ? Un fonds commun de placement est simplement un outil d'épargne qui réunit l'argent de plusieurs investisseurs sous un même toit. Voici une illustration qui montre, grosso modo, le fonctionnement d'un fonds commun de placement. Imaginons simplement 100 personnes qui disposent chacune d'un capital de 1 000 \$. Ces dernières ne veulent pas investir directement à la Bourse en effectuant elles-mêmes des transactions. Les raisons de ce refus sont diverses :

manque de connaissances, manque de temps, manque d'intérêt, etc. Ce qui intéresse ces investisseurs, c'est de faire fructifier leur capital par l'intermédiaire de personnes qui auront le temps et la capacité nécessaires pour effectuer ce travail. Les 100 personnes décident donc de rassembler leur capital afin de créer un portefeuille de 100 000 \$ et confient ce montant à une équipe de professionnels qui a le mandat de le gérer. C'est le principe de fonctionnement des fonds : réunir l'argent de plusieurs investisseurs afin de profiter de l'expertise de professionnels.

Un fonds commun de placement est donc une mise en commun de sommes provenant de plusieurs investisseurs. Ce montant est géré par une équipe de professionnels qui s'assurent d'investir en fonction du mandat précis qui leur a été confié. Par exemple, l'équipe de gestion à la tête d'un fonds peut avoir le mandat d'investir dans des actifs tels que les actions, les obligations, les bons du Trésor, etc.

Quelques concepts de base

Avant d'approfondir le sujet des fonds, il est important de connaître quelques termes associés au marché financier.

Action : titre de propriété d'une société. Les entreprises émettent des actions pour se financer. En détenant une action directement ou indirectement dans le

cadre d'un fonds, vous devenez, dans les faits, un actionnaire ou un des propriétaires de cette entreprise. Le prix des actions fluctue selon les mouvements d'offre et de demande des investisseurs.

Obligation : titre de dette émise par une entreprise, une municipalité, un gouvernement ou un organisme gouvernemental. Ainsi, quand vous détenez une obligation, l'émetteur reconnaît qu'il vous doit un montant d'argent. L'investisseur qui achète une obligation reçoit généralement des intérêts à intervalles réguliers, versés sous la forme de « coupons », la partie détachable d'une obligation, en plus de recevoir à l'échéance la valeur originale de l'obligation. On désigne une obligation comme un titre à revenus fixes.

Bon du Trésor : titre de créance (ou dette) à court terme émis par le gouvernement. Ce genre de placement est très sécuritaire. Le rendement d'un bon du Trésor est relativement peu élevé.

Bourse : organisme qui fournit des installations ainsi qu'un soutien technique grâce auxquels des acheteurs et des vendeurs, au moyen d'un mécanisme d'enchères, peuvent négocier des titres à l'intérieur d'un cadre qui garantit le respect de certaines règles. Au Canada, la principale bourse est celle de Toronto, où

sont négociés les titres des grandes entreprises canadiennes comme la Banque de Montréal, Bombardier, Manuvie et BCE. Les titres de sociétés plus petites sont négociés à la bourse de croissance de la Bourse de Toronto.

Les unités de fonds

En investissant dans un fonds, l'investisseur reçoit un certain nombre d'unités, également appelées parts, qui possèdent chacune un prix établi. Le prix des parts est désigné par l'expression « valeur de l'actif net par action » (VANPA). Si on présume que la VANPA d'un fonds s'établit à 10 \$, l'investisseur, ou le porteur de parts, a droit à un total de 100 parts pour un investissement de 1 000 \$.

Le prix des parts change tous les jours, en fonction de l'évolution de la valeur de l'actif placé dans le fonds. Il est possible pour l'investisseur de vérifier quotidiennement ces changements dans les journaux ou sur les sites Internet spécialisés.

Les sociétés de fonds communs de placement

Les entreprises responsables des fonds communs sont des sociétés de fonds communs de placement, ou famille de fonds. Par exemple, Mackenzie, Fidelity, CI sont toutes des sociétés de fonds communs de placement qui desservent le marché canadien depuis plusieurs années. Les banques canadiennes en sont aussi, car elles offrent également ce type de produit.

Société de fonds communs de placement : société de placement collectif qui émet des unités de fonds et qui est tenue de les racheter lorsqu'un détenteur de fonds en fait la demande.

La société de fonds communs de placement se charge de confier l'argent des investisseurs à une équipe de gestion. Cette équipe tentera de faire fructifier cette somme à l'aide de placements judicieux, selon le mandat de gestion qui lui a été confié, comme celui d'investir dans les grandes entreprises canadiennes.

Les mandats

Chaque fonds répond à un objectif clair et joue un rôle précis. Pour certains gestionnaires, la croissance du capital est primordiale, tandis que pour d'autres, la préservation de celui-ci importe avant tout.

Du côté des catégories d'actifs, certains fonds ne se composent que d'actions ou d'obligations, ou les deux. D'autres fonds ne comprennent que les titres de petites ou de grandes entreprises, ou encore des entreprises de taille moyenne.

Il y a également des fonds qui ne se composent que d'actions de sociétés internationales, soit des États-Unis, d'Europe et d'ailleurs, tandis que d'autres misent exclusivement sur l'investissement dans les entreprises d'une région particulière, par exemple le Québec ou l'Amérique latine.

Il existe une grande diversité de fonds, chacun visant un objectif précis et une situation géogra-

phique particulière. Même au sein d'une seule catégorie de fonds, les styles de gestion peuvent varier énormément. Certains gestionnaires, très conservateurs, recherchent des titres capables de résister aux aléas de la Bourse, et d'autres, plus audacieux, recherchent des titres en mesure de croître rapidement.

Les avantages et les inconvénients

Les fonds communs de placement offrent à l'investisseur une multitude d'avantages, mais comportent également leur part d'inconvénients.

Les avantages

La diversification

La structure des fonds permet d'avoir accès à plusieurs titres et instruments financiers dans un seul produit. Par exemple, en détenant une unité d'un fonds d'actions, vous devenez indirectement actionnaire de plusieurs entreprises.

En règle générale, le gestionnaire d'un fonds répartit ses actifs dans 30 à 300 positions. Ces positions peuvent être des actions, des obligations ou d'autres valeurs mobilières. Un fonds permet ainsi de répartir votre argent entre plusieurs sociétés et industries et donne une meilleure stabilité à votre épargne.

Pour les investisseurs disposant d'une somme modeste et désirant négocier eux-mêmes des titres, bâtir un portefeuille équilibré se révèle un exercice difficile. En effet, il faut souvent avoir au moins 250 000 \$ pour pouvoir construire soi-même un portefeuille qui aurait un nombre suffisant de positions et

qui, ainsi, serait aussi diversifié qu'un fonds. À la fin d'un tel exercice, l'investisseur autonome serait exposé à un risque semblable à celui d'un fonds.

La gestion professionnelle

Un investisseur qui souscrit à un fonds commun de placement peut profiter de l'expertise de gestionnaires professionnels. Ces derniers ont généralement une formation appropriée et, la plupart du temps, portent la désignation professionnelle de CFA (*Chartered Financial Analyst*). Ils cumulent plusieurs années d'expérience dans le domaine du placement.

CFA : le titre que détiennent généralement les gestionnaires de fonds. C'est un titre prestigieux, car, malgré le nombre important d'inscriptions aux examens chaque année, très peu de candidats réussissent à obtenir ce titre tant convoité.

Plusieurs études démontrent que la volatilité des actions a grandement augmenté au cours des dernières années. Dans ce contexte, il est de plus en plus difficile pour l'investisseur moyen de gérer lui-même son portefeuille. Recourir à un gestionnaire professionnel, qui sait comment gérer le risque, demeure un atout de taille, même si l'accessibilité de l'information financière peut donner l'illusion de la facilité.

L'accessibilité, même avec un capital limité

L'investissement dans un fonds ne nécessite qu'un petit montant initial, souvent, aussi peu que 500 \$. Il

est même possible d'investir de façon périodique, chaque semaine ou chaque mois, et ce, avec seulement 50 \$. On désigne cette façon d'investir par l'appellation « programme d'investissement systématique ».

Autre fait à noter: que vous ayez un capital de 500 \$ à investir ou plusieurs millions, vous avez accès à la même qualité de gestionnaire. Ce professionnel portera autant d'attention à vos économies qu'à celles de votre voisin dont l'actif peut être plusieurs fois supérieur au vôtre. Les fonds constituent l'outil par excellence permettant la démocratisation et l'accessibilité au professionnalisme en matière d'investissement.

La liquidité

De façon générale, vous pouvez acheter, vendre ou transférer des fonds tous les jours ouvrables par téléphone, par la poste, par télécopieur, en personne ou par Internet. La plupart des fonds affichent un prix évalué sur une base quotidienne.

Des renseignements et des documents utiles

Les sociétés de fonds se chargent de calculer le rendement, les revenus d'intérêts, les dividendes et les gains en capital sur l'ensemble de vos investissements. De plus, ces firmes s'occupent de vous fournir les confirmations de vos transactions et de vous faire parvenir tous les renseignements dont vous aurez besoin pour remplir votre déclaration de revenus. Il s'agit d'une économie de temps considérable quand arrive la période des impôts.

Le choix des distributions

Une distribution est un paiement destiné aux détenteurs de parts. Ce paiement est constitué de revenus ou de bénéfices réalisés à partir des titres détenus dans un fonds. Certains gestionnaires de fonds effectuent les distributions régulièrement, sur une base trimestrielle, mensuelle ou hebdomadaire, tandis que d'autres le font de façon irrégulière.

Les épargnants qui investissent dans les fonds peuvent choisir la modalité de versement des distributions : recevoir les distributions comptant ou sous forme de parts additionnelles, qu'on appelle le « réinvestissement des dividendes ».

Les investisseurs à la retraite peuvent bénéficier du versement des distributions dans leur compte bancaire. Il suffit de choisir le montant à verser, la date et la fréquence, et le tour est joué. Aucun type d'investissement ne permet autant de latitude.

La diversité, pour trouver aisément chaussure à son pied

Quels que soient vos besoins ou vos objectifs, il existe un vaste choix de fonds pour y répondre. Que vous cherchiez à recevoir un revenu régulier, à protéger votre capital ou à assurer sa croissance à long terme, plusieurs fonds peuvent satisfaire vos besoins.

De plus, l'industrie des fonds n'hésite pas à mettre sur le marché de nouveaux produits répondant aux besoins particuliers des investisseurs. Le conseiller peut donc choisir un produit de manière assez

précise, en fonction du degré de risque qui peut être assumé, et élaborer une combinaison personnalisée, soit par l'achat d'un ou de plusieurs fonds différents.

Des comparaisons faciles

La presse financière publie régulièrement des rapports sur les performances de chaque catégorie de fonds. L'investisseur qui en est à ses débuts peut donc évaluer objectivement un fonds en le comparant à d'autres qui sont semblables.

Un secteur bien réglementé

Des organismes de réglementation et d'encadrement du secteur financier chapeautent le secteur des fonds communs de placement. Au Québec, les firmes de fonds sont soumises à une législation rigoureuse appliquée par l'Autorité des marchés financiers, autrefois la Commission des valeurs mobilières du Québec. Tous les intervenants qui travaillent dans le secteur des fonds communs de placement doivent se conformer aux normes de l'Autorité. Cette dernière est notamment en mesure de recevoir les plaintes des investisseurs et d'en assurer le traitement.

Le domaine de l'investissement est rarement sans risque, mais son encadrement est généralement efficace, même si on doit admettre qu'aucune institution, quelle que soit sa taille, n'est à l'abri de malversations.

Vous pouvez en apprendre davantage sur l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante: www.lautorite.qc.ca.

En cas de décès

Contrairement à d'autres types d'investissement, les placements effectués dans les fonds donnent la possibilité aux bénéficiaires du patrimoine d'une personne décédée de profiter d'une gestion active pendant la période de transition des biens du défunt aux bénéficiaires.

Les inconvénients

L'absence d'assurance-dépôts

La Société d'assurance-dépôts du Canada, un organisme du gouvernement fédéral, ne garantit pas le capital quand vous investissez dans des fonds, comme elle le fait quand vous laissez votre argent dans un compte bancaire. Investir dans un fonds ne garantit ni la préservation du capital ni le rendement de l'investissement, quoiqu'il existe des exceptions liées à certaines conditions.

« La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale créée en 1967 pour fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien. La SADC couvre les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant auprès de chaque institution membre, et elle rembourse les dépôts assurés lorsqu'une institution membre fait faillite. » (Source : www.sadc.ca)

Malgré cette absence de protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada, soyons tout de même réalistes : le risque de perte à long terme – soit pour

une période de plus ou moins 10 ans – est presque inexistant pour un investissement dans un fonds bien équilibré. À cet égard, consultez les banques de données sur une période de 10 ans.

À long terme, la grande diversification d'un portefeuille de fonds vous met généralement à l'abri de nombreuses mauvaises surprises. Dans le cas des fonds spécialisés, représentant des secteurs bien précis (par exemple, la technologie, les métaux précieux, les ressources naturelles), une perte importante de votre capital est toujours possible à long terme.

Un placement à long terme

Les fonds communs de placement constituent un produit d'investissement à long terme. Ils ne conviennent donc pas aux investisseurs qui ont un horizon d'investissement assez rapproché et qui désirent négocier en bourse sur une base quotidienne, hebdomadaire et même mensuelle. Les familles de fonds imposent même des pénalités pouvant aller jusqu'à 3 % aux investisseurs qui posent ce geste à l'intérieur d'une période de 90 jours.

Des produits « plats »

Une plainte souvent entendue à propos des fonds : ce sont des produits « peu excitants, plats ». Expliquons-nous : il est très rare de voir la valeur d'un fonds connaître des variations aussi élevées que certains titres. Il est possible, quoique rare, de voir certains titres boursiers doubler, et même davantage,

lors d'une séance quotidienne. Dans le cas d'un fonds, c'est pratiquement impossible. À l'inverse, il est possible, même si cela est peu fréquent, qu'un titre boursier diminue de valeur de 50 % dans une même séance ; pour un fonds, cela est improbable.

Les frais de gestion

Tous les gestionnaires de fonds débitent à leurs clients des frais de gestion, c'est-à-dire un pourcentage de la valeur des éléments d'actif du fonds. Ces frais diminuent donc le rendement de votre portefeuille.

Les frais de gestion servent à payer les salaires des gestionnaires ainsi que d'autres dépenses, comme les frais de promotion, de comptabilité et les frais juridiques. Le prospectus doit vous renseigner à ce sujet. Il est également possible de connaître ces frais sur les différents sites Internet des sociétés de fonds et dans divers documents publiés par celles-ci.

Prospectus : document juridique qui présente de manière détaillée les caractéristiques et objectifs d'un fonds.

Au Canada, les rendements publiés dans les pages financières des journaux et dans les magazines spécialisés affichent toujours les rendements nets, c'est-à-dire après la déduction des frais de gestion.

Nous assistons toujours à un débat lorsqu'il s'agit des frais de gestion, que certains jugent élevés. Toutefois, si l'on tient compte des services offerts, des

rapports émis, du service à la clientèle, de l'équipe de gestion, de sa recherche constante de nouveaux produits, des services fiscaux offerts, en plus du service personnalisé donné par votre conseiller dont la rémunération est incluse dans ces frais, est-ce vraiment cher? Il y aura toujours place à l'amélioration, mais, de façon générale, l'investisseur en a pour son argent. Il a bien sûr tout le loisir de « magasiner » et de choisir le produit le plus compétitif.

À RETENIR

- Un fonds commun de placement est un regroupement d'investisseurs qui confient à un gestionnaire professionnel le mandat de gérer des capitaux avec un objectif précis.
- Le fonds est le produit financier le plus populaire et le plus démocratique.
- Le capital investi dans un fonds n'est jamais garanti: il est toujours tributaire du rendement des marchés financiers.